

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/

117

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DON DE CHEVAL
A MADAME SANDRINE LEMAIRE**

3.2 - ALIENATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-10°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Considérant que le cheval nommé « **Virgil** » est désormais trop âgé pour assurer des activités au Centre équestre et nécessite du repos,

Considérant qu'une publicité a été faite sur internet et par voie d'affichage, pour le don dudit cheval contre bons soins,

DECIDE :

Article 1^{er} : De donner le cheval nommé « **Virgil** », âgé de 15 ans, de couleur bai pie, immatriculé **52674790 S** à titre gracieux et contre bons soins, à Madame Sandrine Lemaire résidant à Grand-Fort-Philippe.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Prefet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le
20 AOUT 2024
Pour extrait conforme

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **20 AOUT 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **20 AOUT 2024**